

ESPACE
Aubade
SANITAIRE • CARRELAGE • CHAUFFAGE

Challenge Espace Aubade aux Journées de la Belle Plaisance de Bénodet

Vos Salles d'Exposition ROUËNEL AUBADE
PONTIVY | VANNES | AURAY | LORIENT | QUIMPER | BREST
LANNION | GUINGAMP | SAINT-BRIEUC | DINAN

PUB À VENIR ?

Rendez-vous de la Belle Plaisance

Bénodet, du 17 au 20 juin 2021



Photo Jakez



INFORMATIONS PRATIQUES

Le Club assure aux concurrents la gratuité des pontons et du parking remorques du samedi 12 juin au samedi 27 juin. Pour les manutentions des bateaux arrivant par la route, les horaires sont fonctions des horaires de marées. Renseignements et rendez-vous auprès de l'YCO.

HEURES ET COEFFICIENTS DES MARÉES (Concarneau)

JOURS	PLEINE MER	BASSE MER
jeudi 17 juin 2021	10h20 - 4.10m / 22h50 - 4.20m	4h10 - 1.60m / 16h30 - 1.80m
vendredi 18 juin 2021	11h30 - 4.00m / 23h50 - 4.20m	5h10 - 1.70m / 17h40 - 1.80m
samedi 19 juin 2021	12h40 - 4.10m	6h20 - 1.60m / 18h50 - 1.70m
dimanche 20 juin 2021	1h00 - 4.30m / 13h50 - 4.30m	7h20 - 1.50m / 19h50 - 1.50m

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Yacht Club de l'Odé - Port de Plaisance - 29950 BÉNODET
Tél. 02 98 57 26 09 - Fax 02 98 57 26 04 - E-mail : contact@yco-voile.fr
ou Y. Monmoton - Tél. 06 08 15 38 53 - E-mail : monmoton.yves@laposte.net
Avis de course et Fiche d'inscription sur :
www.yco-voile.fr ou www.rdv-belleplaisance.fr

INFORMATIONS TOURISTIQUES

Sur le site du Club : www.yco-voile.fr, voir « infos pratiques »
Sur le site de l'Office du tourisme de Bénodet : www.benodet.fr

Les partenaires du RENDEZ-VOUS DE LA BELLE PLAISANCE :
La Ville de Bénodet • Le Télégramme • Finistère Assurance • Le Bihan Voiles
Leclerc • Guian • Cailliau & Le Garo Immobilier • Aubade

20^e

Rendez-vous de la Belle Plaisance



BP2019

Photo Jakez

BÉNODET DU 17 AU 20 JUIN 2021
YACHT CLUB DE L'ODET
Club allié du Yacht Club de France



espace **Electroménager**

Jouet
E.Leclerc

890 M²
DE JOUETS
À PRIX E.LECLERC

NOTRE ÉQUIPE
DE PROFESSIONNELS
DE LA BOUCHERIE
TRAVAILLE LES MEILLEURS
MORCEAUX DE BOEUF
DES RACES À VIANDES
ET VOUS PROPOSE :

**UNE CAVE DE
MATURATION**

Un espace-temps consacré
qui rendra votre viande
plus savoureuse. Pour la plaisir de
nos clients, nous avons
mis à disposition une cave de
maturation.

LA CAVE
02 98 56 05 67

Pour vos réceptions nos chèvres sont
à votre disposition pour vous conseiller

À VOTRE SERVICE POUR
VOUS CONSEILLER

- 1 DOCTEUR
- EN PHARMACIE
- 1 PRÉPARATRICE
- EN PHARMACIE
- 2 ESTHÉTICIENNES
- 1 CONSEILLÈRE DE VENTE

parapharmacie
E.Leclerc

E.Leclerc
FOUESNANT - PLEUVEN

L'archipel de Vos Saveurs
Tél. 02 98 56 05 67

**18 COMMERCES
À VOTRE SERVICE**

WIFI GRATUIT
DANS TOUT LE CENTRE COMMERCIAL
AIRE DE SERVICE CAMPING CAR
LAVOIRIE LIBRE SERVICE

www.location.leclerc.fr

Location
E.Leclerc

Chez E.Leclerc, vous savez que vous louez moins cher.

ici
E.Leclerc

**J'ACHÈTE
MOINS
CHER**

ARRIVAGE DE
LANGOUSTINES
VIVANTES
à 9h et 18h30

EN DIRECT
des criées de
LE GUILVINEC

LA POISSONNERIE : 02 98 56 05 21

leclercdrive.fr
Des camions en 1 clic !
Pleuven

maison
E.Leclerc

À DÉCOUVRIR
ARTS MÉNAGERS
ET DE LA TABLE

AVEC 1€ DE PLUS,
ON PEUT VOIR DE PLUS EN PLUS GRAND !

4€ 5€ 6€ 7€ 8€ 9€



Qualité & Performances

**LE BIHAN
VOILES
GRÉEMENT
ACCASTILLAGE**

BÉNODET 60 av. de l'Odé - 29950 BÉNODET - Tél. 02 98 57 18 03 - Fax 02 98 57 14 16
PORT-LA-FORÊT 29940 PORT-LA-FORÊT - Tél. 02 98 51 40 40 - Fax 02 98 56 92 35
VANNES - SÉNÉ 15, rue d'Alsace - Centre de Poullanc - 56860 SÉNÉ - Tél./Fax : 02 97 68 93 50

www.voileslebihan.com



le finistère

assurance

l'assureur du Grand Ouest

POUR QUE LA PLAISANCE

SOIT TOUJOURS SYNONYME

DE PLAISIR.

VOILIERS

BATEAUX PNEUMATIQUES

BATEAUX À MOTEUR

VIEUX GRÉEMENTS

02 98 90 22 78

www.finistere-assurance.bzh

Réseau



YACHT CLUB DE L'ODET

Le Finistère Assurance - Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes fondée à Quimper en 1874 - Entreprise régie par le Code des Assurances.

Siège Social et Direction Générale : 3 rue de Kervilou, CS 65028, 29556 QUIMPER CEDEX 9 - N°SIRET 777 616 863 00026 - CODE APE 6512 Z

BP 2019 - Métriques

BP2019-Monotype de Chatou

BP 2019 - Croiseurs

Photo P. Jakez

AVIS DE COURSE EXTRAIT

Le Rendez-Vous de la Belle Plaisance 2021 Du 17 au 20 juin 2021 - Yacht Club de l'Odet (YCO) - Bénodet Grade 5 B - Sous l'égide de la Fédération Française de Voile

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuves est régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) catégorie 4 pour le rond B - Croiseurs.
- Les règlements fédéraux.
- Le règlement des régates classiques du CCMA, les règles de la jauge classique JCH, les règles de classes pour les quillards de sports et dériveurs, en particulier les règles des classes métriques pour le Challenge Métrique et la charte du Yacht Club Classique.
- En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- Prévention contre le Covid 19 : Les mesures de prévention et d'hygiène s'appliqueront.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- Les Instructions de courses seront disponibles le jeudi 17 juin 2021 à partir de 15h00 au club house du Yacht Club de l'Odet.
- Les instructions de courses seront affichées selon la prescription fédérale.
- Les instructions de course seront disponibles sur le site <http://www.yco-voile.fr>.

3. COMMUNICATION

- Le tableau officiel d'information sera situé au club house du Yacht Club de l'Odet.
- [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation (Division 240) :
 - Basique : Rond C - Dériveurs.
 - Côtière : Rond A - Métrique et Rond B - Croiseurs.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- L'épreuve est ouverte à :

La régate est ouverte aux yachts et bateaux monocoques, sans restriction de taille, des classes 1, 2, 3 des yachts classiques tel que défini dans le règlement en vigueur du CCMA et construits dans l'esprit Belle Plaisance. Ils sont répartis en différentes classes ou catégories et doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- Croiseurs : entrent dans ce groupe les yachts dont la vocation est la croisière ou la course croisière. On distingue :
 - Yachts Classiques : entrent dans cette catégorie les yachts construits avant le 31/12/1968, à l'unité ou en série limitée, n'ayant subi aucune modification significative par rapport à leur état d'origine (coque, lest, espars).
 - Yachts d'Esprit Classique : entrent dans cette catégorie :
 - Les yachts construits avant le 31/12/1968 dans l'esprit de la Belle Plaisance mais n'entrant plus strictement dans les catégories Époque ou Classique, définies ci-dessus, en raison de modifications significatives.
 - Les voiliers conçus, à l'unité ou en série limitée, selon des plans antérieurs au 31/12/1974 et construits, à l'unité ou en série limitée, en bois ou alliant d'autres matériaux au bois (pont, superstructures...) dans l'esprit Belle Plaisance.

- Quillards de sport, voiliers de classes ou de séries : entrent dans cette catégorie
 - Les quillards construits selon les jauges métriques (12m JI, 8m JI, 6m JI, 5,5m JI...).
 - Ou séries (Dragon, Requin, Cormoran, Caravelle, Aile...) établies avant le 31/12/1953.
 - Ou assimilables au sens de la Belle Plaisance.
 - Ces bateaux sont conformes aux règles qui gèrent leurs classes ou séries.
- Dériveurs : entrent dans cette catégorie
 - Les dériveurs dont les caractéristiques sont antérieures au 31/12/1952.
 - Ou assimilables au sens de la Belle Plaisance.
 - Ces bateaux sont conformes aux règles qui gèrent leurs classes ou séries.

Les yachts sont définitivement admis dans l'un ou l'autre de ces groupes après avis favorable du comité organisateur. Pour les catégories yachts d'époque, classiques ou d'esprit classique sont autorisées les voiles de couleur unie, fabriquées par assemblages cousus et collés de panneaux visiblement tissés carré.

- Documents éligibles à l'inscription :
 - Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
 - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
 - Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
- Chaque bateau doit produire un certificat valide de l'année en cours d'adhésion à sa classe pour les monotypes et respecter les règles du Challenge Métrique ou de la Jauge Classique Handicap pour les bateaux participant en temps compensé.
- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, avant le 1er juin 2021 au Yacht Club de l'Odet. Les instructions de courses, flammes, etc., seront remises aux inscrits ayant un dossier complet. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

- Les droits requis sont de 30,00€ TTC par bateau et 50,00€ TTC par membre d'équipage.
- En cas de désistement après le 10 juin 2021, une somme forfaitaire de 50,00€ sera conservée.
- Le Yacht Club de l'Odet et la Ville de Bénodet assurent aux concurrents la gratuité des pontons et du parking remorque du samedi 10 juin 2021 au samedi 26 juin 2021.
- Les inscriptions seront intégralement remboursées si l'événement est annulé en raison de la pandémie COVID 19, suite à décision du gouvernement Français.

6. PUBLICITÉ

- [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- La publicité des concurrents sera restreinte de la façon suivante : aucun marquage, logotype, dessin ou signe distinctif, destiné à faire référence à une société ou un organisme, ne sera autorisé sur une quelconque partie des yachts.

7. SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Sans objet.

8. PROGRAMME

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire française.

PROGRAMME 2021

Jeudi 17 juin 2021 :

- 10h00 à 13h00 : Grutages (prendre contact avec l'YCO).
- 15h00 à 19h00 : Confirmation d'inscription.
- 19h00 : Briefing des équipages et cocktail d'ouverture.

Vendredi 18 juin 2021 :

- 8h30 à 9h30 : Confirmation d'inscription.
- 10h30 : Premier signal d'avertissement : Une ou plusieurs courses à suivre.
- 18h00 : Découverte de l'Odet avec buffet langoustines offert en rivière.

Samedi 19 juin 2021 :

- 10h30 : Premier signal d'avertissement : Une ou plusieurs courses à suivre avec escale aux îles Glénan ou autre site.
- 18h30 : Concours de manoeuvres.
- 20h30 : Dîner des équipages.

Dimanche 20 juin 2021 :

- 10h00 : Premier signal d'avertissement : Une ou plusieurs courses à suivre.
- 14h00 à 16h00 : Grutages (prendre contact avec l'YCO).
- 16h00 : Remise des Prix et Pot de la Mairie de Bénodet.

Lundi 21 juin 2021 :

- 13h30 à 16h30 : Grutages (prendre contact avec l'YCO).

- Il n'y a pas de limitation dans le nombre de course par jour.

- Le dimanche 20 juin 2021, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13h30.

9. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
- Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du jeudi 17 juin 2021 à 19h00.
- Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré : Armement de sécurité, voiles, grément, coque, appendices.
- [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

10. VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Sans objet.

11. LIEU

L'épreuve sera courue dans une zone de course située entre la pointe de Penmarc'h et la pointe de Trévignon. Les abords de l'archipel des Glénan feront partie intégrante de la zone de course. Se référer à l'annexe ci-jointe.

12. LES PARCOURS

Les parcours seront de types côtiers (de 5 à 30 milles nautiques) ou construits (Distance entre bouées de 0,5 à 1,25 milles nautiques).

13. SYSTEME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT

- Le système de classement sera le système de points à minima.
- Trois courses devront être validées pour valider la compétition.
- Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score :
 - Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- Un minimum de 5 bateaux est nécessaire pour faire une série monotype. Les classements se feront alors par classe et en temps réel.

15. BATEAUX ACCOMPAGNEATEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le guidon de l'YCO.

16. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17. EMPLACEMENTS

Les bateaux doivent veiller à rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port par la capitainerie.

18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19. PROTECTION DES DONNÉES

1) Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
2) Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manoeuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21. PRIX

Les prix seront distribués aux trois premiers de chaque série.

22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1) Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer.
2) Pour les grutages, les équipages devront respecter l'ordre de grutage défini par le Yacht Club de l'Odet. Les bateaux qui seront grutés avec leurs propres sangles ou élingues, conformes aux normes de grutage, devront fournir une attestation de décharge de responsabilité de manutention signée par le skipper ou le propriétaire. Le mâtage et le démâtage seront effectués par les équipages.

Sociétés de courtage d'assurances Maritimes, Fluviales et Transports

Le Havre

+33 (0)2 35 19 21 00

Paris

+33 (0)1 41 45 85 85

Marseille

+33 (0)4 91 99 59 09

Lorient

+33 (0)7 75 20 99 47

Une société du groupe  **SeaSecure**
GROUPE

GUIAN SA - ORIAS 07 000 173 - CAPITAL 3.625.000 EUR - RCS LE HAVRE 394 302 442 - SIÈGE SOCIAL : ESPACE CAILLARD, 3 RUE LOUIS EUDIER, 76600 LE HAVRE

BP 2019-Marguerite

Photo Jakez

BP 2019 - Métriques

Photo P. Guitonneau